

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU DOUBS

Canton de Montbéliard

Arrondissement de Montbéliard

**COMMUNE DE COURCELLES-LES-MONTBELIARD  
(25170)**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**DELIBERATION N° 08/2026**

Séance du 13 février 2026

L'an deux mille vingt-cinq  
Et le treize février à 17h30,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

**Étaient présents** : Christian QUENOT, Jean-Louis CARRERE, Robert PERSONENI, Alain LEMOINE, Hakima KOCH, Josette PARRENIN et Bernard MARTINA

**Était absents** : Damien LOCATELLI, Sylvie ROULLAIS et Sylvie BICHET

**Était représenté** : Jean-Marc ETIENNEY  
Jean-Marc ETIENNEY procuration à Christian QUENOT

Secrétaire de séance : Jean-Louis CARRERE

Président de séance : Monsieur Christian QUENOT, Maire

**Nombre de membres**

en exercice : 11  
présents : 7  
votants : 8  
ayant donné procuration : 1  
absent excusé : 1  
absents : 3  
exclus : 0

**Date de la convocation**

30 janvier 2026

**Date d'affichage**

17 février 2026

**Objet de la délibération**

Demandes de subvention  
-  
Requalification de l'entrée de village

Suite à la présentation du projet du projet de requalification de l'entrée côté Sainte-Suzanne et création d'une aire de jeux multigénérationnelle,

Suite aux réunions des 30 janvier et 5 février avec les financeurs de ce projet,

Il convient de réviser le projet et son financement.

Le projet s'établit, désormais, sur les dépenses prévisionnelles suivantes :

<b>Nature des dépenses</b>	<b>En euros HT</b>
Foncier	69 671.00
Maîtrise d'œuvre	61 400.00
Travaux	751 444.00
<b>Montant total de l'opération</b>	<b>882 515.00</b>

Le plan de financement proposé par Monsieur le Maire est le suivant :

Financement prévisionnel	En euros HT	Pourcentage
DETR	136 000.00	15.41 %
Conseil départemental	120 000.00	15.18 %
Conseil régional	70 000.00	7.93 %
Agence Nationale du sport	10 000.00	1.13 %
PMA	40 000.00	4.53 %
CAF	5 000.00	0.57 %
Fonds Propres	501 515.00	55.25 %
<b>Total</b>	<b>882 515.00</b>	<b>100.00 %</b>

**Après avoir délibéré**, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **autorise** le Maire à déposer les demandes de subventions sur la base du plan de financement proposé.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance  
Jean-Louis CARRERE



Le Maire,  
Christian QUENOT

